



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Christophe BERTHIER – David BOYER – Bruno MOMBELLI
IA-IPR de Sciences Physiques

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de sciences
physiques
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

**Rectorat
Inspection
Pédagogique
Régionale**

Bordeaux, le 7 septembre 2020

Chères collègues, chers collègues,

Nous espérons que la pause estivale vous a été bénéfique, après une année 2019-2020 bien particulière. Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs stagiaires, titulaires, contractuels qui rejoignent notre académie.

Réf :
Lettre 1 20-21 NL

Affaire suivie par :
Christophe BERTHIER
David BOYER
Bruno MOMBELLI
IA-IPR de
Sciences Physiques

La rentrée 2020 est organisée dans un cadre qui permet une reprise en présentiel de tous les élèves dans le respect du protocole sanitaire : <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Tél :
05 57 57 38 19

Les rendez-vous de carrière non réalisés l'an passé, en raison du confinement et de la reprise progressive échelonnée des cours, se poursuivront jusqu'au mois de décembre 2020. **Ce n'est qu'en fin de campagne que les enseignants évalués (y compris ceux évalués en 2019-2020) pourront consulter le résultat de leur évaluation.** Les rendez-vous de carrière pour l'année 2020-2021 commenceront quant à eux dès la rentrée. Nous vous renvoyons à l'arrêté du 5 mai 2019 (modifié en juillet 2019) qui précise les objectifs et les modalités de ce rendez-vous de carrière. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034632395&dateTexte=20191104>

Mél :

christophe.berthier@ac-bordeaux.fr
david.boyer@ac-bordeaux.fr
bruno.mombelli@ac-bordeaux.fr

Chaque professeur de l'académie dispose d'une boîte aux lettres électronique, avec l'adresse type prenom.nom@ac-bordeaux.fr. L'annonce du rendez-vous de carrière se fait exclusivement par le biais de la messagerie académique.

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Pour que des séances expérimentales authentiques puissent se dérouler dans le respect des règles sanitaires, nous vous encourageons à prendre le temps de rappeler et de faire appliquer les gestes barrières par tous les élèves et vous suggérons d'établir des protocoles explicites.

Outre une éducation aux risques, ces protocoles peuvent prévoir une répartition des tâches au sein des binômes ou trinômes d'élèves de manière à ce qu'un seul manipule le matériel expérimental pendant que le deuxième est en charge de l'outil informatique et le troisième de la prise de notes, par exemple. Cette répartition des rôles étant bien sûr modifiée lors des séances suivantes.

Nous attirons également votre attention sur l'importance des points suivants :

- Un nettoyage régulier des paillasse
- Un lavage des mains des élèves avant et après manipulations à l'aide d'eau et de savon ou à défaut de gel hydro alcoolique
- Une désinfection du marqueur avant et après chaque passage au tableau
- Un usage des gants réfléchi et réservé aux besoins liés à la manipulation de substances corrosives
- Une aération des salles en permanence ou à défaut entre deux groupes
- Un non échange des blouses ainsi que des lunettes entre élèves.
- Une désinfection des lunettes de protection de chimie entre deux groupes successifs à l'aide par exemple de bac de solution désinfectante.

Enfin nous vous encourageons à porter à la connaissance de vos chefs d'établissement et à faire valider par ceux-ci l'intégralité des règles de fonctionnement qui auront été mises en place au sein de l'équipe disciplinaire ainsi que des laboratoires de Physique et de Chimie.

Le PAF PHYSIQUE-CHIMIE 20-21 peut être consulté à l'adresse : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia/nthem/treeview>

Vous pouvez actuellement vous inscrire à partir de votre portail ARENA, accessible via la page d'accueil du site académique.

La consultation des offres en physique chimie est facilitée en utilisant l'onglet « discipline/responsable » et en choisissant « IA IPR SC PHYS ». Nous rappelons que des offres non disciplinaires, comme l'inclusion des élèves à besoins particuliers ou l'EEDD existent aussi et peuvent vous intéresser.

Le site académique est régulièrement actualisé. Il a été abondé au moment du confinement. Il fournit des documents officiels et propose des ressources diverses, notamment en lien avec la réforme du lycée (<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/sciences-physiques/>). L'espace m@gistère crée dans le cadre de la continuité pédagogique vous est toujours accessible via le portail ARENA. **Il sera susceptible d'évoluer en fonction du contexte sanitaire.** Nous vous rappelons que le site EDUSCOL fournit des informations et de nombreuses ressources :

<https://eduscol.education.fr/physique-chimie/>

ainsi que celles du GRIESP : <https://eduscol.education.fr/cid129214/recherche-et-innovation-en-physique-chimie.html>

L'éducation au développement durable peut être abordée par l'ensemble des disciplines du fait de la diversité des thématiques qu'elle permet de traiter et de la pluralité des projets pédagogiques qui y sont liés. **Les programmes de cycle 3 et 4 ont été revus et réactualisés dernièrement en ce sens.**

En 2019-2020, dans notre académie, le nombre d'établissements ayant reçu **le label E3D** (Etablissement en Démarche de Développement Durable) a doublé par rapport à l'année précédente. Ce label permet ainsi de montrer à tous (parents, partenaires, public) le travail accompli dans la formation des élèves à cette éducation et la réalité de l'engagement citoyen des jeunes. Vous trouverez un nouveau document ressources sur le site académique de physique-chimie.

En ce qui concerne l'école inclusive, nous vous informons de l'existence de l'espace « cap école inclusive » sur le site du réseau CANOPE.

<https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive>

Il vous permet de créer des adaptations spécifiques pour les élèves en situation de handicap selon la spécificité du handicap. La notion de besoins particuliers qui y est développée peut vous permettre également d'entrer dans des démarches de différenciation dans une dimension très large au profit de tous les élèves.

1. LE COLLÈGE

L'arrêté du 17 juillet 2020 paru au BO n°31 du 30 juillet 2020 précise les évolutions des programmes du cycle 3 et 4.

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo31/MENE2018714A.htm>

En collège, le dispositif « Devoirs faits » se poursuit. Ce dispositif correspond à une réelle et importante attente tout en contribuant à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter à leurs enfants. Il est l'occasion d'explicitier aux élèves l'importance, la forme et les attendus du travail à la maison pour réussir dans ses études.

Cette année, des regroupements à l'échelle des ZAP offriront l'occasion d'échanger sur les pratiques professionnelles à partir de thématiques définies en amont. A ce sujet, une enquête émanant de la DAFPEN vous parviendra prochainement. Les résultats de ces rencontres seront mutualisés et permettront l'émergence de réseaux apprenants.

2. LE LYCÉE

La réforme du lycée et des examens se poursuit avec l'entrée en vigueur des programmes des classes de terminales.

Le BO spécial n°6 du 31 juillet 2020 précise des évolutions qui concernent l'enseignement scientifique.

En filière technologique le lien entre les mathématiques et la physique-chimie nécessite une collaboration étroite entre les professeurs des deux disciplines. De la même façon, concernant l'enseignement scientifique, nous vous rappelons l'importance de définir des progressions et des contenus en concertation avec les collègues intervenants des autres disciplines, comme mentionné dans le courrier interdisciplinaire (accompagné de recommandations et ressources) envoyé dans votre établissement fin juin.

L'ensemble des programmes est paru au BO (**BO n°29 du 19 juillet 2018 et BO spécial du 25 juillet 2019**). Le **BO spécial n°2 du 13 février 2020 et le BO spécial n°6 du 31 juillet 2020 pour ST2S**, précisent la définition des épreuves terminales et mentionnent toutes les limitations des programmes pour les épreuves. **Il importe d'en tenir compte dans l'élaboration des programmations annuelles.**

Nous rappelons que les épreuves de spécialité ont lieu à la fin du deuxième trimestre. **En spécialité physique chimie de la voie générale et en sciences physiques et chimiques de laboratoire en voie technologique STL, elles concernent à la fois l'épreuve écrite et l'épreuve de compétences expérimentales.**

Après la passation des épreuves terminales, les heures dédiées aux spécialités doivent permettre la poursuite du programme et la préparation de l'épreuve orale terminale (grand oral). Une formation sera organisée sur ce sujet au cours de l'année.

3. LES EXAMENS

- **Élaboration des sujets**

Nous vous rappelons que chacun d'entre vous peut être sollicité, sous condition de complète confidentialité pour proposer des sujets d'épreuve commune ou d'épreuves terminales écrites ou expérimentales. **Cette mission qui entre dans le cadre général des missions d'examens ne peut pas être refusée y compris lorsque la demande émane d'une autre académie.**

Pour harmoniser le choix des correcteurs du baccalauréat - et organiser au mieux les formations en cours d'années - nous avons besoin de connaître avec précisions quel enseignant intervient dans quel niveau. Ces informations nous ont également été précieuses au moment du confinement.

Nous demandons aux coordonnateurs disciplinaires de remplir le fichier enquête en pièce jointe et de le renvoyer (**merci de laisser le format tableur et de ne pas enlever ni fusionner de cellule**) par mail à l'adresse **UNIQUE** : christophe.berthier-belleard@ac-bordeaux.fr **avant le 30 septembre 2020**. En ce qui concerne la voie STL, une enquête complémentaire sera envoyée dans les établissements concernés.

4. LE LABORATOIRE DE SCIENCES

Les missions des personnels de laboratoire sont décrites dans le **BO n°19 du 9 mai 2013**. **La bonne tenue du laboratoire de sciences doit faire l'objet d'une vigilance particulière de l'ensemble de l'équipe. La propreté, le rangement et le stockage des produits chimiques doivent être une priorité de chacun.**

De nombreuses informations sont disponibles sur la page du CHSCT : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid117668/sante-securite-au-travail-chsct.html> en cliquant ensuite sur le logo ci-contre. Ou sur la page académique disciplinaire : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/sciences-physiques/la-securite-en-physique-chimie/>



Pour toute question concernant ce sujet vous pouvez joindre l'inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST), Madame Christine Coche (christine.coche@ac-bordeaux.fr).

5. LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Nous remercions tous les professeurs qui s'investissent dans le champ de la culture scientifique pour accompagner les élèves dans les différents dispositifs possibles : ateliers scientifiques, concours « C-Génial collège » ou « C-Génial lycée », dispositifs science à l'école, olympiades nationales de la chimie ou de la physique, olympiades internationales de la chimie ou de la physique, La Maison Pour la Science en Aquitaine

Lorsque la formation de la **Maison pour la science** est inscrite au PAF, il est nécessaire de procéder à une double inscription, sur le PAF et sur le site de la Maison pour la science.

Dans le cas contraire, une inscription unique sur le site de la MPSA suffit.

Vous trouverez une présentation des Maisons Pour la Science et des formations sur le site : <http://www.maisons-pour-la-science.org/>

6. RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE DES INSPECTEURS

Les IA-IPR seront accompagnés de professeurs chargés de mission : Michel FAGET, Hervé COLLERIE, Thierry BAUDOIN.

Le travail des inspecteurs s'organise par secteurs géographiques (**Zones d'Animation Pédagogiques**) répartis de la manière suivante :

Christophe Berthier 06 16 79 24 72	David Boyer 06 16 79 06 74	Bruno Mombelli 06 18 54 25 84
Bergerac Ouest Dordogne Périgueux Libourne Blaye Bordeaux Sud Bordeaux rive droite Arcachon Médoc Mont de Marsan	Bordeaux Nord Mérignac Pessac Parentis Dax Des Gaves Pau	Est Dordogne Nord Dordogne Marmande-Nérac Agen Villeneuve sur Lot Nive et Adour Nive et Saison Talence Sud Gironde

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inspecteur évaluateur qui vous sera affecté peut être différent de celui qui relève de votre ZAP.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Les IA-IPR de Physique-Chimie

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional

Christophe BERTHIER

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional

David BOYER

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional

Bruno MOMBELLI